



# Procès-verbal

## Conseil Municipal

**6 décembre 2024 à 20h00**  
**Salle des fêtes de Semerville**

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est assemblé à la salle des fêtes de Semerville sous la présidence de Monsieur ESPUGNA Bernard.

**PRESENTS :** ESPUGNA Bernard, BESNARD Christelle, BELLANGER François, BOURGOIN Brigitte, BRET Odile, GAUCHERON Jean-Charles, GENDRAULT Sylvaine, GOUDEAU Gérard, LEGUAY Jacky, LEMAIRE Delphine, PEREZ Philippe, POITOU Philippe, PROVOST Aurélien, ROUBALAY Christian, SÉJOURNÉ Jérôme, VENGEONS Laëtitia, VENOT Dany

**ABSENTS EXCUSES :** BEDIU Jean-Paul a donné pouvoir à VENOT Dany, CAQUERET-MICHELETTO Anne-Marie, CHACUN Thierry a donné pouvoir à GENDRAULT Sylvaine, JANON Françoise a donné pouvoir à POITOU Philippe, PERSILLARD Maryse a donné pouvoir à BRET Odile, TÉTAULT Evelyne a donné pouvoir à GAUCHERON Jean-Charles

<i>Date de convocation : 29 novembre 2024</i> <i>Secrétaire de séance : Odile BRET</i>	<i>Nombre de Conseillers en exercice : 23</i> <i>Nombre de membres présents : 17</i> <i>Nombre de suffrages exprimés : 22</i>
---	---

### **1. Nomination du secrétaire de séance**

Madame Odile Bret est proposée comme secrétaire de séance.

***Suite à la proposition de Monsieur Espugna, les membres du Conseil donnent leur accord pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :***

*-Approbation du rapport de la CLETC du 5 novembre 2024*

*-Elagage des arbres de Beauce la Romaine*

*-Modifications des statuts du syndicat intercommunal de vidéo protection*

### **2. Lecture et respect de la charte de l' élu local**

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, **l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.**

### **3. Approbation du procès-verbal du conseil du 10 octobre 2024**

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

### **4. Informations des décisions du maire depuis le dernier conseil**

#### **DMa202410\_083 : COMMANDE CHEQUES CADHOC POUR LE NOEL DES ENFANTS DES AGENTS COMMUNAUX**

Il a été décidé d'acheter les chèques Cadhoc pour une dépense totale de 660€ concernant 22 enfants âgés de moins de 15 ans des agents communaux.

**DMa202410\_084 : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT A USAGE TECHNIQUE D'ATELIERS MUNICIPAUX ET AMENAGEMENTS VRD ET PAYSAGER DES ABORDS A OUZOUEUR-LE-MARCHÉ**

**AVENANT N°1 LOT 11 PLOMBERIE**

Il a été décidé d'acter le total du lot 11 plomberie comme suit :

<i>Entreprise FJF</i>	<i>HT€</i>	<i>TVA €</i>	<i>TTC €</i>
<i>Marché initial LOT 11 PLOMBERIE</i>	<i>23 933,90€</i>	<i>4 786,78</i>	<i>28 720,68</i>
<i>Avenant n°1</i>	<i>547,70€</i>	<i>109,54</i>	<i>657,24</i>
<i>Marché total Lot 11</i>	<i>24 481,60€</i>	<i>4 896,32</i>	<i>29 377,92</i>

**DMa202410\_085 : REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE BRETAGNE A OUZOUEUR-LE-MARCHÉ**

**AVENANT N°2 LOT 2 PLANTATIONS**

Il a été décidé d'acter le total du lot 2 plantations comme suit :

<i>Entreprise SN TTC</i>	<i>HT€</i>	<i>TVA €</i>	<i>TTC €</i>
<i>Marché initial LOT 2</i>	<i>119 950,00</i>	<i>23 990,00</i>	<i>143 940,00</i>
<i>Avenant n°1</i>			
<i>Plus-value</i>	<i>3 861,00</i>	<i>772,20</i>	<i>4 633,20</i>
<i>Moins-value</i>	<i>- 2 195,00</i>	<i>-439,00</i>	<i>-2 634,00</i>
<i>Avenant 2</i>	<i>2 620,00</i>	<i>524,00</i>	<i>3 144,00</i>
<i>Marché total Lot 2</i>	<i>124 236,00</i>	<i>24 847,20</i>	<i>149 083,20</i>

**DMa202410\_086 : DEMANDE DE SUBVENTION BANQUE DES TERRITOIRES CONCERNANT L'ASSISTANT A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT DE LA FRICHE COMMERCIALE SHOPI DANS LE CENTRE BOURG A OUZOUEUR LE MARCHÉ**

Il a été décidé de demander *une subvention auprès de la banque des Territoires au taux de 50%, soit 17 925€ concernant l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le projet de renouvellement urbain de la friche commerciale shopi situé dans le centre bourg d'Ouzouer-le-Marché.*

**DMa202410\_087 : REHABILITATION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION ET D'UN LOCAL COMMERCIAL A OUZOUEUR-LE-MARCHÉ**

**AVENANT N°1 LOT 4 CLOISONS SECHES**

Il a été décidé d'acter le total du lot 4 cloisons sèches comme suit :

<i>EURL THIERRY Christophe</i>	<i>HT€</i>	<i>TVA €</i>	<i>TTC €</i>
<i>Marché initial LOT 4 Cloisons sèches</i>	<i>25 924,80</i>	<i>5 184,86</i>	<i>31 109,16</i>
<i>Avenant n°1 LOT 4 Cloisons sèches</i>	<i>2 689,25</i>	<i>537,85</i>	<i>3 227,10</i>
<i>Marché total LOT 4 Cloisons sèches</i>	<i>28 613,55</i>	<i>5 722,71</i>	<i>34 336,26</i>

**DMa202411\_088 : ATTRIBUTION DES LOTS POUR LA REHABILITATION D'UN APPARTEMENT ET DE SON ENTREE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE VERDES & D'UN APPARTEMENT ET UN LOCAL MAIRIE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LA COLOMBE**

Il a été décidé de signer le marché avec les entreprises suivantes :

Lot	Nom entreprise	Adresse entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
Lot 1 A Maçonnerie, démolition	SAS CAMUS CONSTRUCTION	VILLORCEAU (45)	25 918,86	31 102,63
Lot 1B Carrelage faïence	SAS BELLEC	ST OUEN (41)	14 605,53	17 526,64
Lot 2 Charpente couverture	ARTISANALE PAUL BOUSSICAULT	CHARSONVILLE (45)	18 610,90	22 333,08
Lot 3 Menuiseries intérieures/extérieures	O BOIS MENUISERIE	AMBOISE (37)	9 864,02	11 836,82
Lot 4 Isolation cloison doublage	EURL THIERRY CHRISTOPHE	CLOYES SUR LE LOIR (28)	23 619,76	28 343,71
Lot 5 Electricité	LMC ELEC	BINAS (41)	25 231,61	30 277,93
Lot 6 Plomberie sanitaire PAC	FJF	OUZOUER-LE-MARCHÉ (41)	16 335,09	19 602,11
Lot 7 Peinture	SPB	VINEUIL (41)	9 508,83	11 410,60
<b>TOTAL</b>			<b>143 694,60</b>	<b>172 433,52</b>

## 5. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA PLACE DES SERVICES

Monsieur le Maire présente le rapport élaboré par La Poste qui synthétise l'enquête réalisée pour la Place des services en juin 2024.

## FINANCES

### 6. Décisions modificatives n°3

Considérant la nécessité de régulariser différents comptes dont les amortissements, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour réajuster des montants aux imputations correspondantes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

*-AUTORISER le Maire à passer les écritures suivantes :*

#### **Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>		
61358	Locations mobilières	+ 7 100,00€
615232	Entretien et réparation réseaux	+ 900,00€
61521	Entretien et réparations terrains	-208 275,00€
6156	Maintenance	+ 600,00€
6184	Versements à des organismes de formation	+ 1 100,00€
042 6811	Dotations aux amortissements	+ 6 788,07€
023	Virement à la section d'investissement	+ 202 880,29€
615221	Entretien et réparation bâtiments	- 19 384,94€
014 7391111	Dégrèvement de taxe foncière pour Jeunes Agriculteurs	+ 2 275,00€
64111	Charges de personnel	+ 8 000,00€
<b>Recettes</b>		
042 7811	Reprise sur amortissements	37,82€
042 777	Recettes et quote-part subvention	+ 1 945,60€

**Investissement**

<b>Dépenses</b>		
040 13913	Subvention investissement actif	+ 1 945,60€
040 2815738	Autre matériel et outillage de voirie	+ 37,82€
041 2158	Autres installations, matériel et outillage	+ 6 700,00€
041 21534	Réseaux d'électrification	+ 11 500,00€
041 2313	Constructions	+ 1 890,00€
2158	Autres installations matériel outillage	+ 2 000,00€
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 5 000,00€
21838	Autre matériel informatique	-7 315,06€
21318	Appartements Vertes et La Colombe	+ 34 000,00€
2313	Constructions en cours (clocher Vertes)	- 34 000,00€
2313	Construction en cours (salle fêtes OLM)	+ 198 000,00€
2313 2023-01	Constructions en cours (Travaux avenue de Bretagne)	+ 10 000,00€

<b>Recettes</b>		
021	Virement de la section de fonctionnement	+202 880,29 €
041 2031	Frais d'études	+ 20 090,00€
040 281568	Amortissements matériel incendie	+ 2 012,27€
040 281534	Amortissements réseau d'électrification	+125,62€
040 281538	Amortissements autres réseaux	+348,39€
040 2815731	Amortissements matériel roulant	+2 390,96€
040 2815738	Amortissements matériel et outillage voirie	+492,78€
040 281848	Amortissements matériel de bureau	+ 150,73€
040 281838	Amortissements matériel informatique	+327,93€
040 28188	Amortissements autres	+939,39€

**7. Mise à jour de l'AP/CP : requalification de l'avenue de Bretagne**

Considérant la délibération du 06 avril 2023 concernant la création de trois autorisations de programme,

Considérant la délibération du 7 décembre 2023, du 04 avril 2024, du 11 juillet 2024 concernant la mise à jour de ces trois autorisations de programme,

Considérant la nécessité de modifier le montant de l'autorisation de programme N°2023\_2 suite aux avenants des lots de la requalification de l'avenue de Bretagne au montant total de 923 957€ pour l'année 2024,

Considérant les crédits consommés en 2023 pour la requalification de l'Avenue de Bretagne d'un montant de 147 015,96€,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

- ACTER les montants de l'AP/CP comme suit :

AP/CP	AP TTC	CP 2023	CP 2024
N° 2023 02 Requalification avenue de Bretagne	1 070 973€	147 016€	923 957€

- INSCRIRE ces dépenses au compte 2313.

#### 8. Vote de 25% de crédits ouverts d'investissement du budget 2024 pour 2025

Considérant les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2024 et des décisions modificatives s'élevant au total de 3 820 000€, non compris le chapitre 16 «Emprunts et dettes assimilées». Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant maximal de 955 000€ (soit 25% de 3 820 000€).

Le Conseil municipal est saisi afin d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite d'un montant de 955 000€ selon la répartition ajustée suivante :

Chapitre 20	Imputation budgétaire	Nature de la dépense	Montant
Chapitre 20	202	Frais étude élaboration	214€
Chapitre 20	2031	Étude	17 744€
Chapitre 204	2324	Travaux SIDELC	8 106€
Chapitre 21	2111	Terrains nus	13 000€
Chapitre 21	2121	Plantations arbres	10 917€
Chapitre 21	21316	Équipement cimetièrre	5 086€
Chapitre 21	21318	Travaux bâtiments	87 624€
Chapitre 21	2152	Travaux voirie	28 445€
Chapitre 21	21531	Réseau adduction eau	1 350€
Chapitre 21	21534	Réseaux d'électrification	35 668€
Chapitre 21	21538	Autres réseaux	15 511€
Chapitre 21	21568	Autre matériel et outillage incendie	8 560€
Chapitre 21	215731	Matériel roulant	10 000€
Chapitre 21	215738	Autre matériel et outillage de voirie	5 427€
Chapitre 21	2158	Autres installations, matériel et outillage	1 150€
Chapitre 21	21848	Autres matériels de bureau et mobilier	2 500€
Chapitre 21	21838	Matériel informatique	671€
Chapitre 21	2188	Autres immobilisations corporelles	6 733€
Chapitre 23	2313	Construction	663 794€
Chapitre 23	238	Avances versées	32 500€
Total			<b>955 000€</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

*-ACCEPTER les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.*

#### 9. Proposition de location d'un camion fourgon et d'un tracteur pour les services techniques

Considérant la nécessité d'acquérir un camion fourgon et un tracteur pour permettre l'activité des services techniques,

Considérant les différents devis reçus et analysés,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

*-SIGNER le devis en crédit-bail à compter de la signature du contrat :*

- *un camion fourgon pour un montant de 673,28€ par mois sur 48 loyers avec l'entreprise Citroën*
- *un tracteur pour un montant de 16 006,75€ par an sur 5 ans avec l'entreprise ETS CHESNEAU*

#### **10. Demande de subvention DETR pour le projet de renouvellement urbain de la friche commerciale shopi**

Considérant la volonté de réaliser le projet de renouvellement urbain de la friche commerciale shopi situé dans le bourg d'Ouzouer-le-Marché,

Considérant la nécessité de démolir le bâti existant et de construire :

- un nouveau bâtiment de 557m<sup>2</sup> de surface utile :
  - au rez-de-chaussée : des surfaces commerciales pour 100m<sup>2</sup>, un espace Place des services de 140m<sup>2</sup> associé à une salle intergénérationnelle
  - à l'étage : 5 petits logements de 253m<sup>2</sup> pour répondre notamment aux besoins des jeunes ménages, familles monoparentales et saisonniers : 2T1, 2T2, 1T3.
  - des espaces partagés de 64m<sup>2</sup> répartis sur le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage.

Considérant d'acter le projet de travaux de la friche commerciale shopi à Ouzouer-le-Marché estimé à une somme totale de 2 400 000€ HT dont le maître d'ouvrage, les études et mission SPS et de contrôle et l'assurance achèvement de travaux

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :***

*-APPROUVER le projet de de renouvellement urbain de la friche commerciale shopi situé dans le bourg d'Ouzouer-le-Marché, à un montant estimé à 2 400 000€ HT soit 2 880 000,00€ TTC,*

*-DEMANDER une subvention DETR/DSIL à hauteur de 50% auprès de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher pour ce projet.*

#### **11. Demande de subvention banque des territoires concernant l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le projet de renouvellement de la friche commerciale shopi dans le centre bourg à Ouzouer-le-Marché**

Considérant la volonté de réaliser le projet de renouvellement urbain de la friche commerciale shopi situé dans le centre bourg d'Ouzouer-le-Marché,

Considérant l'attribution de la consultation d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le projet de renouvellement urbain de la friche commerciale shopi situé dans le centre bourg d'Ouzouer-le-Marché à l'entreprise AVENSIA pour un montant de 35 850,00€ HT,

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès de la banque des Territoires au taux de 50%, soit 17 925€,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :***

*-DEMANDER une subvention auprès de la banque des Territoires au taux de 50%, soit 17 925€ concernant l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le projet de renouvellement urbain de la friche commerciale shopi situé dans le centre bourg d'Ouzouer-le-Marché.*

#### **12. Demande de subvention PETR pour les plantations**

Considérant le projet de travaux de plantations sur 2 tranches (mars, novembre 2025 et mars 2026)

Considérant le devis de l'entreprise EURL ARBOPAYSAGE validé par la commission finances du 28 novembre 2024,

Considérant la volonté de demander une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire via le CRST du PETR Pays Loire Beauce, mesure 31, pour les plantations sur la commune de Beauce la Romaine pour un montant de 49 888,31€ HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

-SIGNER le devis de travaux de plantations de l'entreprise EURL ARBOPAYSAGE pour un montant de 49 888,31€ HT

-DEMANDER une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire via le CRST du PETR Pays Loire Beauce, mesure 31, pour les plantations sur la commune de Beauce la Romaine, à hauteur de 80% soit 39 900€.

**13. Validation des travaux d'élagage des arbres de Beauce la Romaine**

Considérant le projet de travaux d'élagage sur 3 tranches (1<sup>er</sup> semestre 2025, 2<sup>ème</sup> semestre 2025 – 1<sup>er</sup> semestre 2026 et 2<sup>ème</sup> semestre 2026)

Considérant le devis de l'entreprise DES ARBRES ET DES JARDINS validé par la commission finances du 28 novembre 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

-SIGNER le devis de travaux d'élagage de l'entreprise DES ARBRES ET DES JARDINS pour un montant de 31 435€ HT (1<sup>ère</sup> tranche : 20 215€ HT, 2<sup>ème</sup> tranche : 6 330€ HT, 3<sup>ème</sup> tranche : 4 890€ HT)

- ENGAGER cette dépense en fonctionnement au compte 615231

**14. Tarifs municipaux 2025**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents tarifs applicables sur le territoire de Beauce la Romaine et propose de fixer les tarifs pour l'année 2025.

Considérant la proposition de ne pas augmenter les différents tarifs,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

-ACTER les tarifs précisés dans les tableaux ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

	INTITULE	DETAIL	TARIFS 2025
BEAUCE LA ROMAINE	CHIENS TROUVES	Frais de chenil par jour et par chien	Forfait 70 €
		Frais d'intervention	Forfait 30€
	DROITS DE PLACE	Le M linéaire	1,00 €
	<u>Marchés et camions ambulants</u>	Electricité	1,50 €
	<u>Fêtes Foraines</u>	Manège /m2	1,50 €
		Stand fête foraine Forfait	15,00 €

TARIFS VAISSELLE SALLE DES FETES OUZOUER-LE-MARCHE	
USTENSILES VAISSELLE	Tarifs TTC au 01.01.2025
le couteau	4,00 €
la fourchette	3,50 €
la grande cuillère	3,50 €
la petite cuillère	2,20 €
la tasse à café	2,20 €
le pichet en inox	30,00 €
le pichet en verre	6,20 €
la coupelle en verre	1,80 €
le saladier en verre	4,70 €
le plateau rectangulaire	11,70 €
le verre ballon	1,00 €
l'assiette plate	1,10 €
l'assiette à dessert	1,00 €
la chaise	36,00 €
la chaise pliante	32,40 €

SALLE DES FETES OUZOUER-LE-MARCHE Tarifs au 1er janvier 2025					
	PARTICULIERS BLR	ASSOCIATIONS BLR	SOCIETES, ENTREPRISES BLR	PARTICULIERS HORS BLR	TOUT ORGANISME, entreprise OU ASSOCIATION HORS BLR
		(chaque asso bénéficie d'une gratuite de salle par an = forfait WE mais chauffage + cuisine sont à régler) Location semaine gratuite			
Petite salle (PS)	200,00 €	55,00 €	200,00 €	330,00 €	330,00 €
Grande salle (GS)	270,00 €	90,00 €	270,00 €	440,00 €	440,00 €
Petite + Grande salle	370,00 €	115,00 €	370,00 €	660,00 €	660,00 €
par journée consécutive d'utilisation de la salle	100,00 €			150,00 €	150,00 €
1/2 journée PS (semaine+ WE)	90,00 €		90,00 €	120,00 €	120,00 €
1/2 journée GS (semaine+WE)	130,00 €		130,00 €	190,00 €	190,00 €
1/2 journée PS + GS (semaine+WE)	190,00 €		190,00 €	250,00 €	250,00 €
Sono + 2 micros	pas de location	gratuit	80,00 €	pas de location	80,00 €
Chauffage par salle et par jour si option choisie	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Chauffage par salle pour la 2ème journée consécutive	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Vaisselle	50,00 €	gratuit	50,00 €	80,00 €	80,00 €
cuisine	55,00 €	55,00 €	55,00 €	100,00 €	100,00 €
Grand écran	pas de location grand écran utilisation mur fond de scène	100,00 €	100,00 €	pas de location grand écran utilisation mur fond de scène	150,00 €
Acompte demandé	120,00 €	- €	120,00 €	120,00 €	120,00 €
Forfait installation rangement PS + GS					150,00 €
<b>SIMPLON</b>					
SIMPLON : forfait journalier pour les 2 salles / chauffage / Cuisine			400		
caution = 500€					
acompte = 120€					
Société musicale et école de musique : gratuité pour les concerts et auditions					



<b>SALLES DES FETES</b>					
	INTITULE	DETAIL	TARIFS 2025		
			Location	Chauffage	Ménage optionnel
Applicables au 1er janvier 2025					
<b>LA COLOMBE</b>	SALLE DES FETES Commune	Réunion 1 journée Assoc	Gratuit	Gratuit	Gratuit
		Location WEEK-END	210,00 €	60,00 €	50,00 €
		Vendredi ou lundi férié Journée supplémentaire	40,00 €	30,00 €	0,00 €
		Vin d'honneur	50,00 €	30,00 €	50,00 €
	SALLE DES FETES Hors commune	Location WEEK-END	250,00 €	60,00 €	50,00 €
<b>Forfait vaisselle : 30,00 €</b>					
<b>MEMBROLLES</b>	SALLE DES FETES commune	Vin d'honneur	60,00 €	30,00 €	40,00 €
		Location 1 journée	110,00 €	60,00 €	40,00 €
		Journée supplémentaire	55,00 €	30,00 €	40,00 €
		Réunion	60,00 €	30,00 €	40,00 €
	SALLE DES FETES hors commune	Vin d'honneur	80,00 €	30,00 €	40,00 €
		Location 1 journée	150,00 €	60,00 €	40,00 €
		Journée supplémentaire	75,00 €	30,00 €	40,00 €
		Réunion	80,00 €	30,00 €	40,00 €
Salle des anciens <i>Si la salle polyvalente est déjà louée et avec autorisation du Maire</i>	Location 1 journée	75,00 €	60,00 €	40,00 €	
	Réunion	40,00 €	30,00 €	40,00 €	
<b>Location vaisselle : 0,45 € le couvert</b>					
<b>PRENOUVELLON</b>	SALLE DES FETES commune	Location 1 journée	140,00 €	40,00 €	40,00 €
		Journée supplémentaire	30,00 €	20,00 €	40,00 €
		Vin d'honneur	30,00 €	20,00 €	40,00 €
	SALLE DES FETES hors commune	Location 1 journée	200,00 €	40,00 €	40,00 €
		Journée supplémentaire	50,00 €	20,00 €	40,00 €
		Vin d'honneur	50,00 €	20,00 €	40,00 €
		Association	50,00 €	20,00 €	40,00 €
<b>Location vaisselle : 15,00 €</b>					
<b>Vaisselle détériorée ou perdue : 2,00 €</b>					
<b>TRIPLEVILLE</b>	SALLE DES FETES commune	Location 1 journée	100,00 €	40,00 €	40,00 €
		2ème jour	40,00 €	20,00 €	40,00 €
		Vin d'honneur	50,00 €	20,00 €	40,00 €
	SALLE DES FETES hors commune	Location 1 journée	300,00 €	40,00 €	40,00 €
		2ème jour	100,00 €	20,00 €	40,00 €
		Vin d'honneur	50,00 €	20,00 €	40,00 €
	Association Réunion	50,00 €	20,00 €	40,00 €	
<b>Location vaisselle : 0,50 € le couvert</b>					
<b>Location verres : 2,00 € la douzaine</b>					
<b>SEMERVILLE</b>	SALLE DES FETES commune	Location 1 journée	80,00 €	40,00 €	40,00 €
		2ème jour	20,00 €	20,00 €	40,00 €
	SALLE DES FETES hors commune	Location 1 journée	150,00 €	40,00 €	40,00 €
		2ème jour	30,00 €	20,00 €	40,00 €
<b>Réunion : 40,00 €</b>					
<b>VERDES</b>	SALLE DES FETES commune	Après-midi / Réunion	55,00 €	30,00 €	40,00 €
		Soirée	100,00 €	60,00 €	40,00 €
		Journée	120,00 €	60,00 €	40,00 €
		Supplément 2ème journée	30,00 €	30,00 €	40,00 €
	SALLE DES FETES hors commune	Après-midi / Réunion	65,00 €	30,00 €	40,00 €
		Soirée	130,00 €	60,00 €	40,00 €
		Journée	180,00 €	60,00 €	40,00 €
		Supplément 2ème journée	30,00 €	30,00 €	40,00 €
<b>Location vaisselle : 0,50 € le couvert</b>					
<b>Location verres vin d'honneur : 2,00 € la douzaine</b>					

	La colombe	Membrolles	Ouzouer-le-Marché
TARIF	2025	2025	2025
<b>CONCESSION</b>			
<del>15 ans</del>			
30 ans	100,00 €	100,00 €	100,00 €
50 ans	150,00 €	150,00 €	150,00 €
<b>CAVURNE</b>			
<del>15 ans</del>			
30 ans	130,00 €	130,00 €	350,00 €
50 ans	190,00 €	190,00 €	450,00 €
<b>COLOMBARIUM</b>			
<del>15 ans</del>			
20 ans	300,00 €	300,00€ (petite case) 500,00€ (grande case)	300,00 €
30 ans	500,00 €	500,00€ (petite case) 700,00€ (grande case)	500,00 €
50 ans	700,00 €	700,00€ (petite case) 900,00€ (grande case)	700,00 €
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>			

	Prénouvellon	Semerville	Tripleville
	2025	2025	2025
<b>CONCESSION</b>			
<del>15 ans</del>			
30 ans	100,00 €	100,00 €	100,00 €
50 ans	150,00 €	150,00 €	150,00 €
<b>CAVURNE</b>			
<del>15 ans</del>			
30 ans	130,00 €	130,00 €	350,00 €
50 ans	190,00 €	190,00 €	450,00 €
<b>COLOMBARIUM</b>			
<del>15 ans</del>			
20 ans	300,00 €	300,00 €	300,00 €
30 ans	500,00 €	500,00 €	500,00 €
50 ans	700,00 €	700,00 €	700,00 €
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>			

	Verdes		
	2025		
<b>CONCESSION</b>			
<del>15 ans</del>			
30 ans	100,00 €		
50 ans	150,00 €		
<b>CAVURNE</b>			
<del>15 ans</del>			
30 ans	130,00 €		
50 ans	190,00 €		
<b>COLOMBARIUM</b>			
<del>15 ans</del>			
20 ans	300,00 €		
30 ans	500,00 €		
50 ans	700,00 €		
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>			

#### **15. Vote du loyer du logement de Semerville**

Considérant la nécessité de compléter la délibération du 19 octobre 2017 concernant le loyer du logement de Semerville,

Considérant le coût du loyer mensuel hors charges du logement T3 situé au 7 rue de la Mairie, Semerville au prix de 355,57€ mensuel,

Considérant le coût des charges pour l'eau de ce logement au prix de 20,00 € mensuel,  
Considérant le départ du locataire au 30 novembre 2024,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :***

*- INCLURE ces charges dans le coût du loyer pour un total mensuel de 375,57 € pour les prochaines locations à compter du 7 décembre 2024.*

#### **16. Bons cadeaux pour maisons fleuries**

Considérant la décision de la commission Culture Patrimoine Cadre de vie d'offrir des bons cadeaux pour le concours des maisons fleuries 2024 et 2025 à prendre soit chez la fleuriste ou le pépiniériste d'Ouzouer-le-Marché,

Considérant la proposition de la commission Culture Patrimoine Cadre de vie de remettre des bons cadeaux aux différents participants comme suit :

50€ pour le premier

40€ pour le deuxième

30€ pour le troisième

10€ pour les dix suivants

Considérant que cette distribution se fera sous forme de bons cadeaux nominatifs, utilisables sur présentation d'une pièce d'identité chez l'un des deux commerçants d'Ouzouer-le-Marché,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :***

*-ACTER le montant des bons cadeaux pour le concours des maisons fleuries 2024 et 2025 aux différents participants comme suit :*

*50€ pour le premier*

*40€ pour le deuxième*

*30€ pour le troisième*

*10€ pour les dix suivants*

#### **17. Tarif pour les personnes volontaires déneigeant les routes communales et départementales**

Vu la délibération du 07 décembre 2023 définissant les personnes volontaires pour déneiger les voies communales et les routes départementales,

Considérant la volonté de Monsieur Baptiste MENON de remplacer Monsieur Joël MENON pour le traitement hivernal des routes de Beauce la Romaine,

Considérant la proposition de fixer le tarif horaire à 60€ HT lors du traitement hivernal des routes,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 20 voix pour, 2 voix abstention et 0 contre de (Messieurs Gaucheron et Leguay ne prennent pas part au vote) de :***

*- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions de déneigement et de FIXER le tarif horaire à 60€ HT lors du traitement hivernal des routes communales et départementales de Messieurs :*

● *Monsieur Camille LECOMTE domicilié Saintainville Verdes 41240 BEAUCE LA ROMAINE*

● *SARL GAUCHERON Jean-Charles domicilié 5 rue de la Motte Verdes 41240 BEAUCE LA ROMAINE*

● *Monsieur Jacky LEGUAY domicilié 8 rue César Villecellier Semerville 41160 BEAUCE LA ROMAINE*

- *Monsieur Marc NOUVELLON domicilié La Touche La Colombe 41160 BEAUCE LA ROMAINE*
- *Monsieur Dimitri PHILIPPE exploitant agricole à la Touche 41160 LA TOUCHE*
- *Monsieur Baptiste MENON domicilié 1 Chandry 45130 CHARSONVILLE*

#### **18. Subvention association Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation**

Considérant la volonté de la commune de Beauce la Romaine du passage du Tour du Loir-et-Cher le 18 avril 2025,

Considérant l'accord du 6 décembre 2024 signé par la commune de Beauce la Romaine afin de verser une subvention d'organisation de 0,15€ par habitant, soit 517 ,95€, à l'association Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :***

*-VERSER une subvention d'organisation de 0,15€ par habitant, soit 517,95€ à l'association Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation.*

<b>DOMAINE ET PATRIMOINE</b>
------------------------------

#### **19. Prise de contact en vue de la négociation d'une convention avec l'EPFLI (Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental) pour la future gendarmerie**

Considérant le projet de construction d'une caserne de gendarmerie selon les dispositions du décret n° 93-130 et de la circulaire d'application du Premier ministre du 28 janvier 1993.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :***

*-AUTORISER Monsieur le Maire à prendre contact avec l'EPFLI en vue de négocier une convention concernant le projet de construction d'une caserne de gendarmerie à Ouzouer-le-Marché*

#### **20. Signature d'une convention avec l'ATD pour l'étude de la réalisation d'un plateau ralentisseur avenue Chanzy à Ouzouer-le-Marché**

Considérant la convention avec l'ATD pour l'étude de la réalisation d'un plateau ralentisseur avenue Chanzy à Ouzouer-le-Marché pour la sécurisation des véhicules estimé à 3 600€ HT,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :***

*- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ATD pour l'étude de la réalisation d'un plateau ralentisseur avenue Chanzy à Ouzouer-le-Marché, estimé à 3 000€ HT.*

#### **21. Avenant à la convention du Cinémobile**

Considérant la convention triennale d'objectifs et de moyens 2022-2023-2024 relative à l'exploitation du service de cinéma itinérant du Cinémobile,

Considérant la proposition de proroger cette convention jusqu'au 31 juillet 2025 et de modifier le calcul de la cotisation annuelle des communes,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :***

*- AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant à cette convention relative à l'exploitation du service de cinéma itinérant du Cinémobile.*

#### **22. Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques**

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI les communes concernées par un Monument Historique, ont du se prononcer sur un Périmètre Délimité des Abords (**PDA**) qui est une servitude qui va remplacer le rayon de protection de 500m que nous avons autour de chacun de nos monuments historiques.

Aujourd'hui dans le périmètre de 500m autour du site classé il y a :

- un avis simple de l'ABF en cas d'absence de covisibilité (le maire peut passer outre l'avis de l'ABF mais il engage sa responsabilité en cas de recours contre l'autorisation)
- un avis conforme de l'ABF **en cas de covisibilité** (le maire doit obligatoirement suivre l'avis de l'ABF)

**Demain, avec un PDA il n'y a plus qu'un avis conforme de l'ABF sur tout le périmètre établi (le maire doit obligatoirement suivre l'avis de l'ABF et le pétitionnaire devra s'y conformer)**

Les élus de Tripleville (dolmens et menhir classés) et Ouzouer-le-Marché (croix de pierre classée à Chandry) ont proposé des modifications du Périmètre proposé par l'ABF, modifications qui visaient à enlever des zones peu qualitatives et sans visibilité directe avec les Monuments historiques (maison récente à Tripleville, et ensemble de 3 impasses à Chandry (Rue du puits, impasse du buisson, impasse du déversoir) et maisons en sortie de la route de Bizy, constructions n'ayant aucune visibilité avec la croix

Il est aussi demandé de revoir le Périmètre proposé pour les zones concernées par la voie Jules César qui traverse plusieurs communes déléguées de Beauce la Romaine

Les arguments des élus n'ont pas été entendus et ils n'ont pas obtenu gain de cause.

Ils regrettent aussi que les représentants de l'ABF ne soient pas venus sur place pour échanger avec les élus, alors que cette visite conjointe était prévue et aurait aidé au dialogue.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

- ACTER la demande de recours pour la modification du périmètre proposée par L'ABF

### **23. Rétrocession de la parcelle AD 186 pour l'euro symbolique**

Considérant l'intérêt public de réaliser dans les meilleures conditions l'aménagement de la rue Armand Pellé (VC1),

Considérant la nécessité pour la commune de disposer de la maîtrise foncière sur les élargissements et redressements de faible importance nécessaire,

Considérant le plan d'alignement réalisé par AXIS-CONSEILS et la nécessité d'acquérir la parcelle AD186 d'une superficie de 7m<sup>2</sup> sise rue Armand Pellé à Ouzouer-le-Marché,

Considérant cette acquisition actée par une rétrocession à l'euro symbolique,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

- ACQUERIR la parcelle AD 186 d'une superficie de 7m<sup>2</sup> sise rue Armand Pellé à Ouzouer-le-Marché, actée par une rétrocession à l'euro symbolique. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

- AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents se rapportant à l'acquisition de cette parcelle.

## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

### **24. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du SIAEP**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité de Service Public de l'eau potable du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du SIAEP.

Le service public d'eau potable dessert 2143 abonnés au 31/12/2023 (1041 au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 90,53 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2023. (92,99 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022).

Le prix de l'eau est de 2,29€ le m<sup>3</sup> au 01 janvier 2024 (2,02€ au 01.01.2023)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

*-APPROUVER ce rapport.*

## **25. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection**

Considérant la délibération du 4 décembre 2024 du Syndicat Intercommunal de Vidéo protection approuvant l'extension du périmètre aux communes de Cormeray et Muides-sur-Loire,

Considérant que ces communes ont manifesté par délibération leur volonté d'adhérer au Syndicat de vidéo protection,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

*-APPROUVER l'extension du périmètre et la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Vidéo protection du fait de la demande d'adhésion des communes de Cormeray et Muides-sur-Loire*

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **26. Mise à jour du tableau des effectifs**

Considérant la démission d'un agent technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 10,25/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> septembre 2024,

Considérant la nécessité de supprimer le poste correspondant à cette démission,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à raison de 10,25/35<sup>ème</sup> pour pouvoir recruter un nouvel agent,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

*-SUPPRIMER le poste d'agent technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 10,25/35<sup>ème</sup>*

*-AUTORISER Monsieur le Maire à créer un poste d'adjoint technique territorial à raison de 10,25/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.*

## **INTERCOMMUNALITÉ**

### **27. Commerce - Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2025**

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire du 24 septembre 2024 donnant un avis favorable pour autoriser les commerces de détail à ouvrir en 2025 jusqu'à 9 dimanches sur l'année,

Après avoir évalué les besoins des commerces de détail et en prolongement de l'avis conforme émis par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, il est proposé d'autoriser l'ensemble des commerces de détail à ouvrir les 9 dimanches en 2025, ci-après désignés :

- Le 12 janvier 2025, à l'occasion des soldes d'hiver ;
- Le 25 mai 2025 : Fête des mères ;
- Le 15 juin 2025 : Fête des pères ;
- Le 23 et 30 novembre 2025 à l'occasion du Black Friday ;
- Les 7, 14, 21 et 28 décembre 2025, à l'occasion des dimanches qui précèdent les fêtes de fin d'année.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

*-EMETTRE un avis favorable sur ces 9 dérogations au principe du repos dominical des salariés, précisés ci-dessus, pour l'année 2025.*

## **28. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a notifié à la commune de Beauce la Romaine le rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de sa réunion du 5 novembre 2024,

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 25 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes émet un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

- *PRENDRE ACTE du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire du 5 novembre 2024,*
- *NOTIFIER cette décision à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.*

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Enedis :**  
*Les coordonnées de correspondants nous ont été données.  
Pour les contrats en cours, Enedis s'engage pour 3 ans.  
Pour les contrats non signés, tant que le bon de commande n'est pas signé avec Enedis, celui-ci ne peut s'engager sur aucune date de réalisation.  
Au bout des 3 ans, ils ne s'engagent pas à reprendre 100% de la production d'électricité pour les grosses structures.*
- **Radars pédagogiques :**  
*2 sont disponibles. Les communes déléguées peuvent les demander en contactant le responsable des services techniques. Les agents les font tourner en fonction des besoins.*
- **Eoliennes hélicoïdales :**  
*Peut-on en mettre chez un particulier ? Avec les cartes communales le PLU actuels, rien ne s'y oppose.*
- **Logements seniors :**  
*Le groupe Vyv a abandonné le projet.  
Le groupe 3F et Clarès immobilier n'ont pas encore rendu leur réponse.*
- **Zones humides**  
*Une consultation sera menée par la CCTVL pour réaliser une étude pour confirmer les zones humides par deux sondages, un en hiver et un au printemps.*
- **Noël du personnel le vendredi 13 décembre 2024**
- **Vœux de Beauce la Romaine le jeudi 23 janvier 2025**

**Fin de séance 22h18.**